

Déposé au Greffe
le 02 MAR. 2004
sous le N° 240 1759
RCS N° 92 B 214

EURO FIDUCIAIRE ATLANTIQUE
Société Anonyme au capital de 38 112.25 euros
Siège Social : 6 boulevard Lelasseur 44000 NANTES
384 440 889 RCS NANTES

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 30 SEPTEMBRE 2003

L'an deux mil trois,

Le 30 septembre,

A 18.. heures,

Les administrateurs de la société **EURO FIDUCIAIRE ATLANTIQUE** se sont réunis en Conseil, au siège social, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents :

- Monsieur Louis-Marie DREANO
- Madame Monique DREANO

- Monsieur François MACE
- Monsieur Philippe LHOMMEAU

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Louis-Marie DREANO préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

M. ~~adame~~... ~~Monique~~... DREANO remplit les fonctions de secrétaire.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Conseil adopte ce procès-verbal.


LAD/010A3311.DOC

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un nouveau Président du Conseil d'Administration en remplacement du Président démissionnaire ; fixation de ses pouvoirs et de sa rémunération,
- Nomination d'un nouveau Directeur Général en remplacement du Directeur Général démissionnaire ; fixation de ses pouvoirs et de sa rémunération,
- Proposition de nomination d'administrateurs à titre provisoire en remplacement d'administrateurs démissionnaires,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

NOMINATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN REMPLACEMENT DU PRESIDENT DEMISSIONNAIRE.

Le Président informe le Conseil de sa décision de renoncer à son mandat de Président du Conseil d'Administration de la Société à compter du 1^{er} octobre 2003 et en expose les raisons.

Il indique également qu'il ne désire plus exercer les fonctions de Directeur Général de la Société et demande aussi à être déchargé de ses fonctions d'administrateur à compter du 1^{er} octobre 2003.

En conséquence, il demande au Conseil de bien vouloir procéder à son remplacement à compter du 1^{er} octobre 2003.

Le Conseil prend acte de cette démission et remercie son Président pour les services rendus à la Société.

La candidature de Monsieur Jean GRAVIER aux fonctions de Président du Conseil d'Administration est soumise au vote des administrateurs.

Le Conseil, après en avoir délibéré, élit, à l'unanimité, Monsieur Jean GRAVIER Président du Conseil d'Administration, en remplacement de Monsieur Louis-Marie DREANO, et ce pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2005.

The block contains three handwritten marks. On the left, there is a signature that appears to be 'JG' (Jean Gravier) with a long horizontal line extending from it. To its right is another signature, possibly 'LM' (Louis-Marie Dreano). Further to the right are the initials 'PL'.

Monsieur Jean GRAVIER déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions légales, réglementaires et statutaires, notamment en ce qui concerne les règles de cumul des mandats.

En sa qualité de Président du Conseil d'Administration, Monsieur Jean GRAVIER représentera le Conseil d'Administration. Il organisera et dirigera les travaux de celui-ci, dont il rendra compte à l'Assemblée Générale. Il veillera au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assurera, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

La rémunération du Président du Conseil d'Administration sera fixée ultérieurement par le Conseil d'Administration.

NOMINATION D'UN NOUVEAU DIRECTEUR GENERAL EN REMPLACEMENT DU DIRECTEUR GENERAL DEMISSIONNAIRE.

Le Président rappelle au Conseil que Monsieur Louis-Marie DREANO occupait également les fonctions de Directeur Général de la Société et qu'il convient de désigner un nouveau Directeur Général.

En conséquence, il demande au Conseil de bien vouloir procéder à son remplacement et le Conseil prend acte de sa démission.

Après en avoir délibéré, le Conseil désigne, à l'unanimité, Monsieur Philippe LHOMMEAU, pour assumer la direction générale de la Société pour la durée de son mandat d'administrateur.

Monsieur Philippe LHOMMEAU déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi, les règlements et les statuts, notamment en ce qui concerne les règles de cumul des mandats.

En sa qualité de Directeur Général, Monsieur Philippe LHOMMEAU jouira des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration. Il représentera la Société dans ses rapports avec les tiers.

NOMINATION D'ADMINISTRATEURS

Le Président rappelle au Conseil qu'il demande à être déchargé de ses fonctions d'administrateur à compter du 1^{er} octobre 2003, et informe le Conseil de la décision de Madame Monique DREANO de renoncer à son mandat d'administrateur de la Société à compter du 1^{er} octobre 2003.

Puis il est rappelé qu'en cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges de membres du Conseil d'Administration sans que le nombre de ceux-ci devienne de ce fait inférieur au minimum statutaire ou légal, l'article L. 225-24 du Code de commerce permet au Conseil de procéder entre deux Assemblées Générales à des nominations à titre provisoire.

Le Président expose au Conseil que, si le nombre des membres en fonction reste supérieur au minimum légal et statutaire jusqu'au 1^{er} octobre 2003, il conviendrait cependant de procéder à la nomination de nouveaux administrateurs en remplacement de Monsieur Louis-Marie DREANO et Madame Monique DREANO, démissionnaires.

Il propose donc aux membres du Conseil la nomination à titre provisoire de Monsieur Jean GRAVIER et de Monsieur Pierre JOUIS, et leur offre la parole.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, de nommer administrateur à titre provisoire, à compter du 1^{er} octobre 2003 :

- Monsieur Jean GRAVIER
demeurant 12 passage Leroy 44000 NANTES
en remplacement de Monsieur Louis-Marie DREANO, démissionnaire
- Monsieur Pierre JOUIS
demeurant 66 bis rue des Châlatres 44000 NANTES
en remplacement de Madame Monique DREANO, démissionnaire

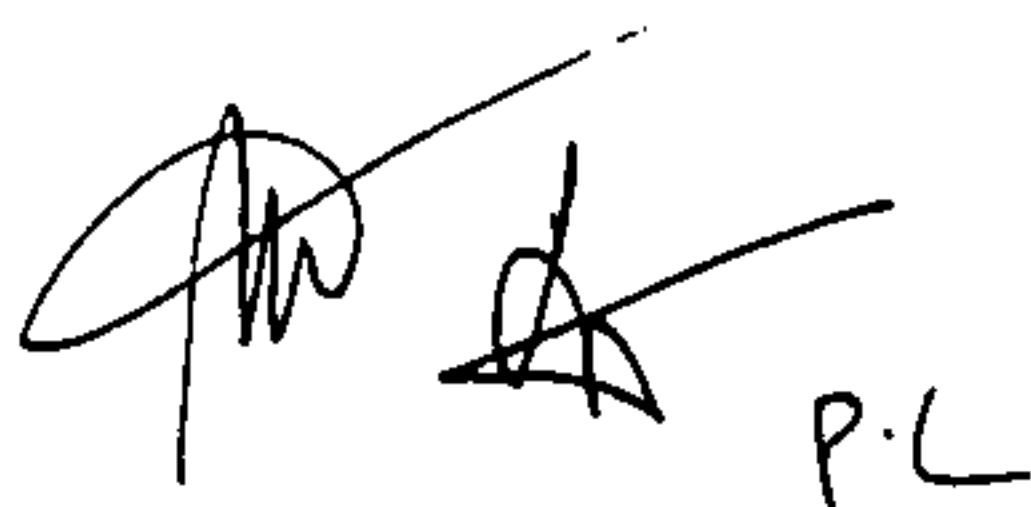
Conformément à la loi, ces nominations sont faites sous réserve de leur ratification par la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Monsieur Jean GRAVIER et de Monsieur Pierre JOUIS exerceront leurs fonctions d'administrateurs pendant le temps restant à courir du mandat de leur prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir dans l'année 2006 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Monsieur Jean GRAVIER et de Monsieur Pierre JOUIS entrent alors en séance et déclarent qu'ils acceptent les fonctions d'administrateur, qu'ils satisfont aux règles légales relatives au cumul des fonctions d'administrateur et qu'ils ne sont frappés par aucune mesure ni disposition susceptibles de leur interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

POUVOIRS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES

Le Conseil donne tous pouvoirs à Monsieur Jean GRAVIER ou à toute personne qu'il se substituerait pour remplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.



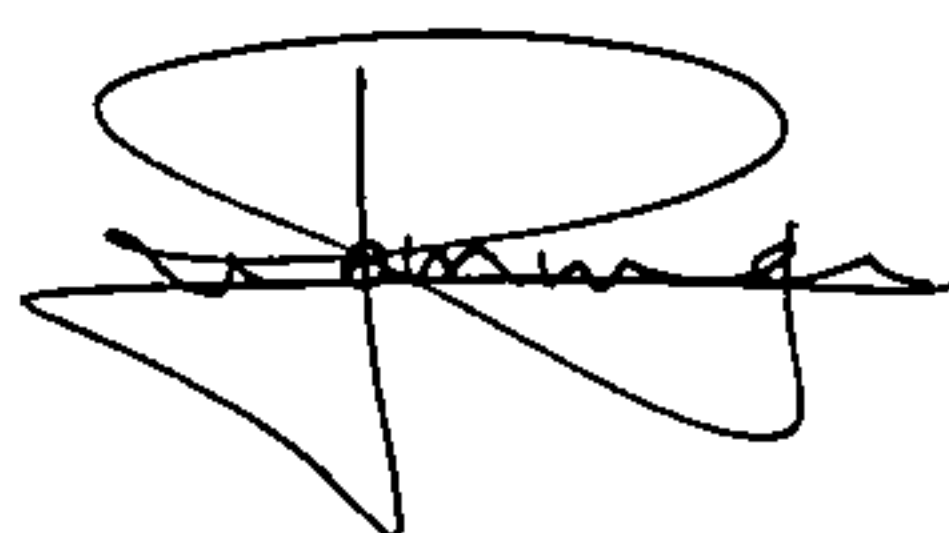
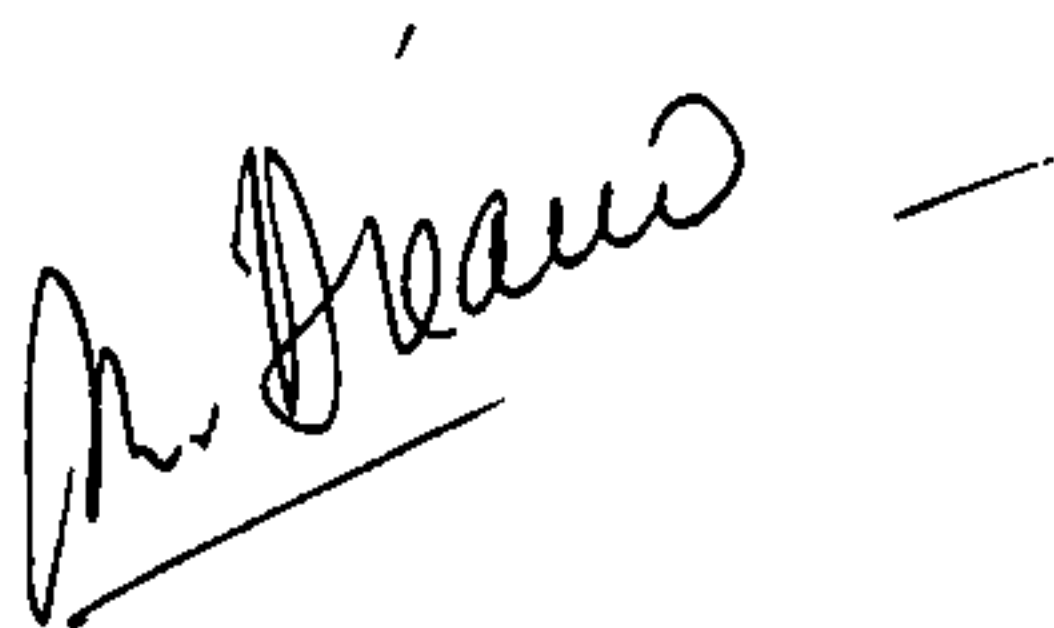
P.L



L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur au moins.

LES ADMINISTRATEURS



LE PRESIDENT

